

PRÉVENEZ LES RISQUES ET FAITES VÉRIFIER VOS INSTALLATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

- Faites vérifier la solidité de vos installations et équipements événementiels
- Prévenez les risques pour la sécurité des travailleurs et du public
- Bénéficiez d'un accompagnement dès la phase de conception et disposez d'un apport technique dans tous les domaines couverts par notre intervention

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Qu'ils soient à vocation culturelle, commerciale ou sportive, les événements impliquent par essence la présence d'un grand nombre de personnes en un même lieu et souvent pour une courte durée. Cette concentration est source de risques.

Les opérations de montage et de démontage sont des chantiers toujours plus complexes à réaliser dans des temps contraints et avec des intervenants multiples.

Les installations événementielles, en tant que constructions provisoires sont soumises au code de la construction et de l'habitation concernant les conditions d'ouverture des Etablissement Recevant du Public. Cette règlementation est récemment complétée par l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles et dispositions applicables aux structures provisoires et démontables. Ce texte applicable au 1er octobre 2022 modifie les pratiques de la profession et nécessite l'intervention d'un organisme de contrôle accrédité aux différentes phases de chaque événement, conformément aux dispositions de l'arrêté.

ALPES
CONTRÔLES
Construction & Exploitation

NOTRE OFFRE

Alpes Contrôles, fort d'une grande expérience dans le domaine de l'événementiel et d'un important maillage sur le territoire national, se propose d'accompagner les fabricants, propriétaires et installateurs de structures démontables, les organisateurs de manifestations et les propriétaires de lieux sportifs ou culturels. Nous sommes en mesure de vous fournir toutes les informations utiles et d'effectuer les vérifications concernant les problématiques suivantes :

- La sécurité des travailleurs et la prévention des risques durant les phases de montage et démontage
- La solidité des ensembles démontables (tribunes et gradins, scènes couvertes, grils techniques, structures en échafaudages...)
- La sécurité des personnes vis-à-vis du risque d'incendie et de panique
- L'accessibilité pour les personnes handicapées

L'offre d'ALPES CONTRÔLES s'articule de la manière suivante :

- Accompagnement lors de vos démarches administratives (avis sur notice de sécurité et d'accessibilité, participation aux réunions avec les services d'incendie et de secours, présence aux commissions de sécurité)
- Avis de conception et avis sur modèle pour les ensembles démontables, avis de solidité à froid pour les chapiteaux, tentes et structures (CTS)
- Vérification du montage des ensembles et structures démontables
- Vérification des installations électriques temporaires
- Inspection en exploitation des ensembles démontables avant toute admission du public
- Inspection annuelle des ensembles démontables à implantation prolongée
- Vérification périodique des équipements techniques : installations électriques, équipements de levage, installations de chauffage
- Inspection des chapiteaux, tentes et structures (CTS) avant admission du public selon l'article CTS 52 du règlement de sécurité

Nos équipes constituées de spécialistes, formés spécifiquement à l'activité événementielle, vous aident à contribuer à la sécurité des travailleurs et du public tout au long de votre projet.

Cette mission peut être complétée par une mission de préventeur dans le cadre du montage et du démontage des évènements.

NOS ENGAGEMENTS



Accompagnement sur mesure



Qualité des prestations



Interlocuteur unique



Disponibilité & réactivité



Outils de suivi performants

